



Service de l'Architecte
4-12, rue de l'École
L-4103 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2009
Article : 4/0832/2163/006
Objet : Stade de la frontière
Travaux de mise en conformité UEFA
Concerne : Vote modification budgétaire

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous une modification budgétaire de 50.000.- concernant le projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre pour approbation au Conseil communal.

En effet, suite à la décision du Collège échevinal de réaliser les travaux plus rapidement, il est nécessaire d'avancer le crédit prévu pour 2010 sur l'année budgétaire 2009.

Le crédit de 50.000,00.- devra être inscrit à l'article 4/0832/2163/006 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2009. Le crédit sera couvert par une réduction de crédit équivalente à l'article 4/0420/2123/039 Aménagement du Foyer de jour Origer. Cette réduction de crédit sera reportée à l'année budgétaire 2010.

Le cas échéant, le devis est à identifier clairement par une mention du genre « Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du ... »

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués

Everling Luc
Architecte



Service de l'Architecte
4-12, rue de l'École
L-4103 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2009
Article : 4/0340/2001/001
Objet : Centre d'Intervention et de Secours
Concept global
Concerne : Devis études et modification budgétaire

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous le devis pour les études concernant l'établissement de plans et devis pour un concept global pour le projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre pour approbation au Conseil communal.

En effet, le devis qui avait déjà été voté en décembre 2008 n'est plus d'actualité étant donné que le concept de l'Administration des services de secours du Ministère de l'Intérieur a changé.

Nous proposons donc d'annuler le devis voté sur l'article 4/0340/2123/003 et de reprendre le crédit de 50.000.-€ voté sur le même article pour l'année 2009 sur le nouvel article à voter.

Total devis à voter: 250.000,00.- €

Un premier crédit de 50.000,00.- devra être inscrit à l'article 4/0340/2001/001 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2009. Le crédit en question sera couvert par une économie équivalente à l'article 4/0340/2123/003.

Le cas échéant, le devis est à identifier clairement par une mention du genre « Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du ... »

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués



Everling Luc
Architecte



B.P. 185
L-4002 Esch-sur-Alzette
Tel. : 26 53 23 59
Fax : 26 53 17 56
E-mail : foyerdenuit@villesch.lu

d'accord
J.O.J.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2009



Administration Communale d'Esch-sur-Alzette
à l'att. du Collège des Bourgmestre et Echevins
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Objet : Demande d'un crédit spécial

Hochf. Budgetaire!

Madame la Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Echevins,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous soumettre, aux fins de vote par le Conseil Communal, une demande d'un crédit spécial de 36.013 € à l'article 4/0620/2231/001 « Acquisition d'une camionnette pour le Foyer de Nuit » du budget extraordinaire.

En date du 2 février 2009 le Ministère de la Famille et de l'Intégration a donné par voie de courrier son accord pour la prise en charge de 75% des frais d'acquisition d'un coût d'achat maximum de 21.350€ TTC.

Le crédit spécial sollicité sera couvert par :

- une recette de 16.013 € à l'article 1/0620/1440/001 « Participation de l'Etat à l'acquisition d'une camionnette pour les besoins du Foyer de Nuit Abrisud » du budget extraordinaire, et
- une économie de 20.000 € à l'article 3/0660/6170/002 « Planification du développement social : Frais de fonctionnement ».

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Madame, Messieurs les échevins, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Lanners Maureen
Responsable du Foyer de Nuit

Annexe :

- Accord du Ministère de la Famille et de l'Intégration
- Accord du Collège Echevinal
- 2 devis d'un minibus de 9 places (Mercedes & VW)



B.P. 185
L-4002 Esch-sur-Alzette

Tel. : 26 53 23 59
Fax : 26 53 17 56
E-mail : foyerdenuit@villeesch.lu

Doux accord
op. [signature]
J.T. B

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009

Administration Communale d'Esch-sur-Alzette
à l'att. du Collège des bourgmestre et échevins
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Objet : Acquisition d'un minibus de 9 places

Madame la Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Echevins,

Par la présente, je soussignée, Lanners Maureen, responsable du Foyer de Nuit Abrisud, prends la respectueuse liberté de vous demander un accord concernant l'acquisition d'un minibus de 9 places pour les besoins du Foyer de Nuit Abrisud de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Souvent les membres de l'équipe éducative doivent se déplacer en voiture pour :

- accompagner les bénéficiaires à des rendez-vous p.ex. au tribunal, à l'hôpital, chez l'assistante sociale, chez l'avocat, ...
- faire des démarches avec les bénéficiaires dans le cadre de leur projet socio-professionnel p.ex. déménagement, ...
- rendre visite à des bénéficiaires au Centre Pénitentiaire de Luxembourg, dans un hôpital psychiatrique, ...
- se rendre à des réunions
- organiser des visites auprès d'autres institutions
- faire des courses
- récupérer des commandes
- etc.



B.P. 185
L-4002 Esch-sur-Alzette

Tel. : 26 53 23 59
Fax : 26 53 17 56
E-mail : foyerdenuit@villeesch.lu

En plus, la possession d'un minibus de 9 places faciliterait l'organisation et amoindrirait le coût des activités de loisirs et de détente. La présence de 3 éducateurs avec leurs voitures privées pour transporter les bénéficiaires ne serait plus nécessaire.

Considérant enfin qu'à la vue de la législation sur la possession, le trafic et le commerce des stupéfiants, les traces de stupéfiants ou d'autres substances prohibées, qui pourraient par hasard se retrouver dans une voiture privée ayant servi au transport des bénéficiaires du Foyer de Nuit, entraîneraient une condamnation du conducteur de la voiture arrêtée par les forces de l'ordre et douanières luxembourgeoises ou étrangères. Une telle condamnation peut être évitée avec l'usage d'une voiture de service.

Au vue des considérations énumérées ci-dessus, du nombre important de kilomètres réalisés mensuellement et des frais que ces déplacements engendrent, l'acquisition d'une voiture de service me semble être devenue incontournable.

Compte tenu du courrier du 2 février 2009 de la part du Ministère de la Famille et de l'Intégration concernant la prise en charge de 75% des frais d'acquisition d'un minibus de 9 places d'un coût d'achat maximum de 21.350€ ttc, je vous prie de bien vouloir donner un avis positif pour que le montant excédant la participation de l'Etat sera repris par les services de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Suite à un entretien téléphonique avec Madame Mühlen du Service Technique du Ministère de la Famille et de l'intégration, il est possible que chaque service prenne en charge directement sa part et qu'aucun remboursement ne doive être demandé.

En attendant une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Madame, Messieurs les Echevins, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Lanners Maureen
Responsable du Foyer de Nuit

Annexe :

- Courrier adressé au Ministère de la Famille et de l'Intégration en vue de l'obtention d'une aide financière pour l'acquisition d'un minibus de 9 places
- Accord du Ministère de la Famille et de l'Intégration
- 2 devis d'un minibus de 9 places (Mercedes & VW)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Luxembourg, le 02 février 2009

Réf.: 2009/3372

Engagement n° 0500403737

S. : 2009/3381

* 2 6 3 7 5 *

Collège des Bourgmestre et Echevins
Hôtel de Ville
B.P. 145
L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE

Concerne: Acquisition d'un minibus pour les besoins du foyer de nuit Abri-Sud.
Demande de prise en charge financière.

Mesdames, Messieurs,

Suite à votre demande du 7 janvier 2009 et aux devis joints, j'ai l'honneur de vous informer que le Ministère de la Famille et de l'Intégration prendra en charge à 75% les frais concernant l'acquisition d'un minibus d'un coût d'achat maximum de 21.350,- € ttc. La participation de l'Etat ne pourra donc pas dépasser la somme totale de 16.013,- € ttc.

Il vous appartient de passer commande. Vous voudrez bien envoyer la facture originale avec copie de la présente au service technique de mon département sis 20, rue de Contern à L-5955 Itzig aux fins de paiement de la part de l'Etat.

Conformément aux conditions générales de votre convention de fonctionnement, la présente autorisation devient caduque passé le délai d'une année. La facture doit être présentée au fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales dans l'année.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Marie-Josée JACOBS